Le conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes, les syndicats et organisations professionnels expriment leur vive inquiétude quant aux possibles dérives du système de **prescription d'une activité physique**
adaptée pour les patients atteints d'une affection de longue durée (ALD), et aux conséquences pour la santé des patients d'un amendement présenté à l'Assemblée nationale. Celui-ci prévoit en effet d'élargir à des non-professionnels de santé, les enseignants en activité physique adaptée (APA), l'accès aux patients.

Les masseurs-kinésithérapeutes, professionnels de santé, spécialistes de la rééducation, des mouvements sains adaptés aux patients et à leur pathologie, sont par nature très liés au monde du sport et soutiennent ardemment toutes les initiatives favorisant l'activité physique des Français.

Toutefois, la disposition introduite à l'article 35BisA du projet de loi de modernisation de notre système de santé, ouvre la possibilité à des professionnels du sport d'intervenir directement sur des patients lourdement atteints, sans encadrement adéquat de professionnels de santé spécialisés.

Cette mesure s'inscrit par ailleurs dans un contexte marqué par l'embauche croissante par les hôpitaux d'enseignants APA/professeurs de sport, sans aucune formation de santé, sur des postes de masseurs-kinésithérapeutes. Cet exercice accru de non-professionnels de santé auprès des patients témoigne d'une dérive dangereuse pour la santé publique et appelle des réponses fortes.

Il ne peut y avoir une kinésithérapie à deux vitesses. L'une exigeante, fondée sur 70 ans d'expertise, qui tend à être reconnue comme une profession médicale à compétences définies et en laquelle plus de 9 Français sur 10 disent avoir confiance (sondage Harris Interactive) - et une seconde pratiquée par des non-professionnels de santé, n'ayant ni les qualifications requises pour pouvoir traiter des patients sur un plan sanitaire, ni même d'obligations déontologiques.

Le développement du « sport santé » ne doit pas se faire au détriment des patients et nécessite une vraie clarification du rôle de chaque professionnel, de son champ de compétence et des interactions intelligentes à développer entre eux au bénéfice des patients.

Dans l'attente de ces clarifications, les masseurs-kinésithérapeutes ne peuvent qu'être opposés au système proposé en l'état et en appellent solennellement à Madame Marisol TOURAINE, ministre de la Santé, pour réaffirmer l'importance de la mission des professionnels de santé au service de la protection des patients.